



GEOMETRE-EXPERT
S.C.P. ROUALET-HERRMANN
4, rue Placet - BP193
51206 EPERNAY CEDEX
Tel: 03.26.51.53.51

COMMUNE DE LE GAULT-SOIGNY

CARTE COMMUNALE

SOUS PREFECTURE
19 NOV. 2004
DEPERNAY

Vu pour être annexé à la délibération en date du 18 Mars 2004
approuvant la Carte Communale.

A LE GAULT - SOIGNY, le 17-03-2004
Le Maire,

*Vu pour être annexé à
l'arrêté préfectoral en date de
ce jour.*

*Châlons-en-Champagne,
le 01 DEC 2004*

Pour ampliation
Pour le Préfet
et pour le Maire,
l'Adjoint

Pour le Préfet
Loi Social Général
signé Raymond LE DEUN

F. Roualet
Françoise Roualet



RAPPORT DE PRÉSENTATION

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	4
INTRODUCTION	6
 PREMIERE PARTIE - ANALYSE DES DONNEES.....	 7
 A - LES DONNEES QUALITATIVES	 8
 I LOCALISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE	 8
 II ETAT DES DOCUMENTS D'URBANISME ANTERIEURS.....	 8
 III ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DIVERS	 9
3.1. Syndicat Mixte à Vocation Unique (SIMVU) d'Anglure	9
3.2. Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) de Sézanne.....	9
3.3. Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne.	9
3.4. Constitution d'un Pays.	9
 IV SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	 9
4.1. Situation générale.....	9
4.2. Desserte routière.....	10
4.3. Ancienne voie ferrée	12
4.4. Occupation des sols.....	12
4.5. Altimétrie	12
 V CLIMATOLOGIE.....	 14
5.1. Climat.....	14

5.2. Pluviométrie	14
5.3. Température	15
5.4. Les vents.....	16
VI GEOLOGIE	16
VII LES CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE NATUREL ET DE L'ENVIRONNEMENT	19
7.1 Cours d'eau : Le ru de Bonneval.....	19
7.2. Les paysages.....	19
7.3. Les boisements.....	19
VIII LES CARACTERISTIQUES DU SITE URBAIN.....	20
B- LES DONNEES QUANTITATIVES	22
I LA DEMOGRAPHIE	22
1.1. Evolution de la population municipale entre 1872 et 1999.....	22
1.2. Détail de l'évolution de la population entre 1975 et 1999	23
1.3. Pyramide des âges	24
1.4. Evolution des ménages.....	24
II LES ACTIVITES ECONOMIQUES	25
2.1. Secteurs d'activités.....	25
2.2. Population active.....	30
2.3. Niveau d'études.....	31
III LES CONSTRUCTIONS	32
3.1. Parc de logement	32
3.2. Age des constructions en 1999.....	32
3.3. Les résidences principales en 1999	33
3.4. Parc locatif	34
IV LES EQUIPEMENTS ET RESEAUX	35
4.1. Scolaire.....	35
4.2. Bâtiments et équipements publics	35
4.3. Vie associative	35

4.4. Les réseaux.....	36
4.4.1. Eau potable.....	36
4.4.2. - Assainissement des eaux usées et pluviales.....	36
4.5. Transports collectifs :.....	37
4.6. Traitements des ordures ménagères	37

DEUXIEME PARTIE - OBJECTIFS D'AMENAGEMENT 38

I COMPATIBILITE AVEC LES LOIS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME.....	39
II PROTECTION L'ENVIRONNEMENT	39
III RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.....	39
3.1 Risques naturels	39
3.2 Risques technologiques.....	39
IV PATRIMOINE ARCHITECTURAL	41
V LES OBJECTIFS ET JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE	42

AVANT-PROPOS

Une Carte Communale est un document d'urbanisme qui délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception de l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Elle peut préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

Elle délimite, s'il y a lieu, les secteurs dans lesquels la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par sinistre n'est pas autorisée.

Dans les secteurs admettant des constructions s'appliquent les règles générales d'urbanisme prévues par le Code de l'Urbanisme, articles R111-1 à R112-2, notamment en ce qui concerne la localisation et la desserte des constructions, l'implantation et volume des constructions, l'aspect des constructions.

Le dossier de carte communale se compose d'un rapport de présentation et de documents graphiques.

Le rapport de présentation analyse l'état initial de l'environnement.

Pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées, il explique les choix retenus notamment au regard des objectifs et des principes concernant :

- l'aménagement du cadre de vie ;
- les conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transport répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources ;
- la gestion du sol de façon économe ;
- la protection des milieux naturels et des paysages ;
- la sécurité et la salubrité publiques ;
- l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs de développement durable.

Enfin, il évalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées. Ils peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées.

La carte communale est élaborée à l'initiative et sous la responsabilité de la commune.

Par ses choix d'aménagement et secteurs admettant des constructions, elle doit être compatible avec les normes juridiques hiérarchiquement supérieures, notamment en ce qui concerne les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT).

La carte communale est soumise à enquête publique permettant ainsi la consultation des habitants.

L'approbation de la carte communale par le Conseil municipal la rend opposable à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, pour la création de lotissements et l'ouverture des installations classées.

Lors de la délibération approuvant la carte communale, le conseil municipal doit spécifier si la commune retient la compétence des actes de permis de construire et d'autorisations d'urbanisme, auquel cas ceux-ci seront délivrés par le Maire.

Dans le cas contraire, le Préfet conservera la compétence pour délivrer les autorisations du droit des sols.

La carte communale doit également être approuvée par le Préfet

La carte communale peut être révisée à l'initiative de la commune ou bien à la demande de l'Etat si elle doit être rendue compatible avec les directives territoriales d'aménagement ou pour permettre la réalisation d'un nouveau projet d'intérêt général.

INTRODUCTION

Le territoire de la commune de Le Gault-Soigny compte neuf hameaux.

Afin que le développement des constructions sur le territoire communal ne se fasse pas de manière anarchique et pour gérer au mieux les équipements publics tels que la voirie et le réseau d'eau potable, le conseil municipal a choisi de définir pour chaque hameau les zones constructibles.

Pour ce faire, il n'a pas été retenu un plan local d'urbanisme trop lourd pour les besoins de développement urbain qui existent sur la commune.

L'élaboration d'une carte communale permettant de définir les zones constructibles et rappelant les règles générales du règlement national d'urbanisme a été prescrite par le conseil municipal par délibération en date du 06 juin 2002.

PREMIERE PARTIE - ANALYSE DES DONNEES

A - LES DONNEES QUALITATIVES

I LOCALISATION ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE

Les données administratives de la commune de Le Gault-Soigny sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

N° INSEE	51 264
Surface	2609 hectares
Département	Marne (51)
Arrondissement	Epernay
Canton	Montmirail

Le canton de Montmirail, situé à l'ouest du département de la Marne, comprend 19 communes couvrant 27 777 hectares et comptant 7 453 habitants.

Ce canton est à vocation essentiellement agricole. Cette activité se traduit principalement par des implantations de silos agricoles collectifs sur plusieurs communes du canton.

A l'intérieur de ce canton, la commune voisine de Montmirail dispose de commerces et services nécessaires à l'ensemble du Canton. Elle accueille également des activités artisanales et industrielles qui fournissent des emplois aux habitants des communes voisines.

II ETAT DES DOCUMENTS D'URBANISME ANTERIEURS

La commune de Le Gault-Soigny ne disposait jusqu'à présent d'aucun document d'urbanisme et relevait donc de l'application du Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.).

Le territoire communal n'est couvert par aucun ancien Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) ou par un Schéma de Cohérence Territorial défini par la loi dite de Solidarité et de Renouvellement Urbain (loi S.R.U.)

III ORGANISMES ET ASSOCIATIONS DIVERS

La commune de LE GAULT-SOIGNY fait partie des organismes suivants.

3.1. Syndicat Mixte à Vocation Unique (SIMVU) d'Anglure

Il regroupe 99 communes pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères.

Son siège est établi en mairie d'Anglure.

3.2. Syndicat Intercommunal Scolaire (SIS) de Sézanne.

Son siège est établi en mairie de Sézanne. Il regroupe 150 communes et a pour rôle l'organisation des transports scolaires.

3.3. Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne.

Il regroupe la quasi-totalité des communes du département de la Marne. Son rôle est le développement de l'électrification dans le département.

3.4. Constitution d'un Pays.

Actuellement, la structure d'un pays est en cours d'élaboration, pays dont ferait partie la commune de Le Gault-Soigny.

Cette association préfigure le Pays de Brie et Champagne.

IV SITUATION GEOGRAPHIQUE

4.1. Situation générale

Située à l'ouest du département de la Marne, la commune de Le Gault-Soigny se trouve à 9 kilomètres (hameau de Le Gault) de Montmirail, chef-lieu de canton.

Les constructions se répartissent sur neuf hameaux ou fermes isolées.

L'agglomération principale, constituée par Le Gault, est située en bordure de la route départementale n°373 qui relie la commune à Montmirail.

Par rapport à ce centre qui regroupe la mairie, l'église, la salle des fêtes et les écoles, les autres hameaux se répartissent de la manière suivante :

- sensiblement d'est en ouest se succèdent avec plus ou moins d'écart les hameaux de Perthuy, La Rue Lecomte, Le Gault, Le Recoude ;
- au nord-ouest se trouve le hameau de Montvinot ;
- au nord-est se trouve le hameau de Soigny ;
- au sud se trouve le hameau de Jouy.

Les constructions isolées du hameau de Dagone sont situées au sud-est de Le Gault, en bordure de la forêt domaniale du Gault.

La ferme et le château du hameau de Désiré sont situés à l'est du hameau du Recoude, entre ce hameau et la route départementale 373.

Par rapport aux principales agglomérations les plus proches, la commune est placée de la manière suivante :

- CHATEAU-THIERRY à 33 kilomètres, sous-préfecture du département de l'Aisne, 15.000 habitants ;
- MEAUX à 62 kilomètres, sous-préfecture du département de la Seine-et-Marne, 46.000 habitants
- PROVINS à 36 kilomètres, sous-préfecture du département de la Seine-et-Marne, 13.000 habitants ;
- SEZANNE à 15 kilomètres, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Epernay, 5.950 habitants ;
- CHALONS-EN-CHAMPAGNE à 63 kilomètres, préfecture du département de la Marne, 51.553 habitants (agglomération de 67.951 habitants) ;
- EPERNAY à 51 kilomètres, sous-préfecture du département de la Marne, 28.000 habitants (agglomération de 35.300 habitants).

A la vue de ces chiffres, il apparaît que la commune est autant attirée par les départements voisins bordant la région parisienne que par le département de la Marne lui-même.

4.2. Desserte routière

La commune est principalement desservie par la route départementale n°373 qui relie Montmirail à Sézanne.

D'une façon plus générale, cette route fait partie d'un axe de circulation nord-sud qui permet de relier les villes de Soissons, Château-Thierry, Montmirail, Sézanne et au-delà Provins ou Troyes.

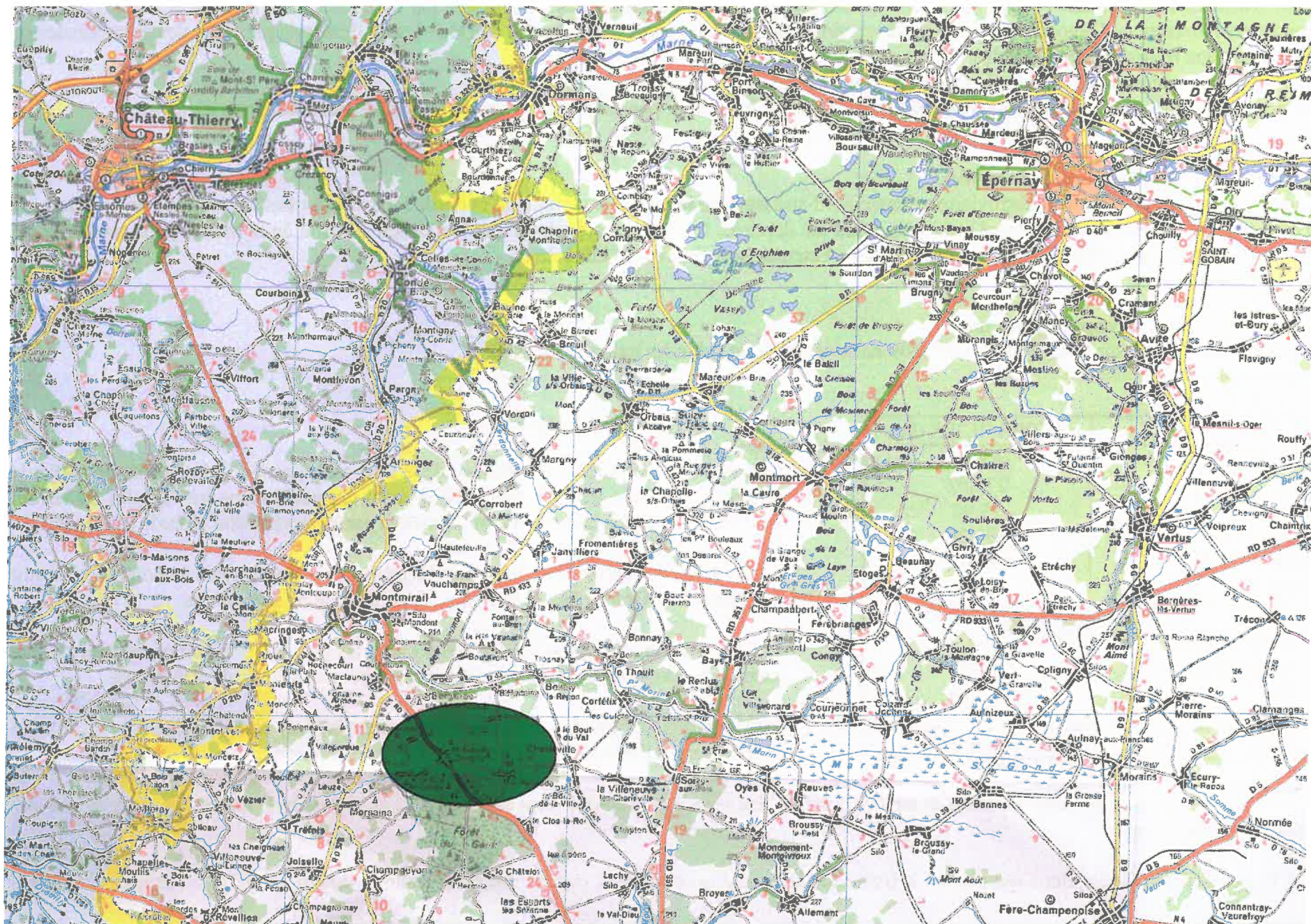
De ce fait, la route départementale supporte un trafic routier non négligeable, dont une bonne part est constituée par des poids lourds. L'itinéraire dispose de très bonnes caractéristiques techniques : voie hors gel, largeur de chaussée adaptée à la circulation, tracé régulier en fonction du relief.

Une seconde route départementale orientée sensiblement est-ouest dessert les hameaux de Perthuy, La Rue Lecomte, Le Gault, le Recoude.

Le trafic routier de cette route est essentiellement constitué par la desserte des hameaux de la commune et des villages environnants. C'est pourquoi cette seconde route présente de moindres caractéristiques techniques en ce qui concerne le tracé et la largeur de chaussée.

Ces deux routes départementales se croisent à Le Gault.

Une troisième route départementale n°347 prend son origine au hameau de Le Gault, sur la route départementale n°373. Elle se dirige tout d'abord vers le nord-est pour relier le hameau de Soigny. Bifurquant ensuite au nord, elle rejoint la vallée du Petit Morin en se raccordant à la route départementale n°43 qui dessert toute la vallée.



Carte communale de Le Gault-Soigny approuvée le 18 Mars 2004

Cette troisième route départementale ne connaît qu'un faible trafic local essentiellement constitué par les habitants du hameau de Soigny. Les autres hameaux de Dagone, Jouy et Montvinot, ainsi que les constructions du hameau de Désiré, sont desservis par des voies communales se raccordant aux routes départementales.

Une autre voie communale relie les hameaux de Jouy, Le Recoude et Soigny.

Le reste du territoire est essentiellement desservi par des chemins ruraux pour la plupart issus du remembrement des terres agricoles.

4.3. Ancienne voie ferrée

L'emprise d'une ancienne voie ferroviaire orientée nord-sud traverse le territoire communal et borde l'extrémité ouest du hameau de Le Gault. Toute activité ferroviaire ayant cessé et la voie ayant été déposée, l'emprise a été reprise par le Conseil Général de la Marne pour constituer un chemin touristique de randonnée reliant Montmirail à Esternay soit environ 16 kilomètres.

4.4. Occupation des sols

La commune s'étend sur une superficie de 2609 ha se répartissant selon les natures suivantes :

(source : données cadastrales 2001)

NATURES	SUPERFICIES (ha)
Terres	1631,87
Prés	273,62
Vergers	25,80
Bois	531,80
Landes	0,45
Eaux	1,69
Jardins	12,78
Terrains à bâtir	7,37
Terrains d'agrément	12,49
Sols	52,12
Non cadastré	59,27
Totaux	2609,26

4.5. Altimétrie

(Source : cartes IGN)

La commune est située sur le plateau de la Brie champenoise qui présente une altitude moyenne voisinant les 200 mètres NGF avec des oscillations très amples du terrain s'élevant ou s'enfonçant d'environ 20 mètres par rapport à cette altitude moyenne.

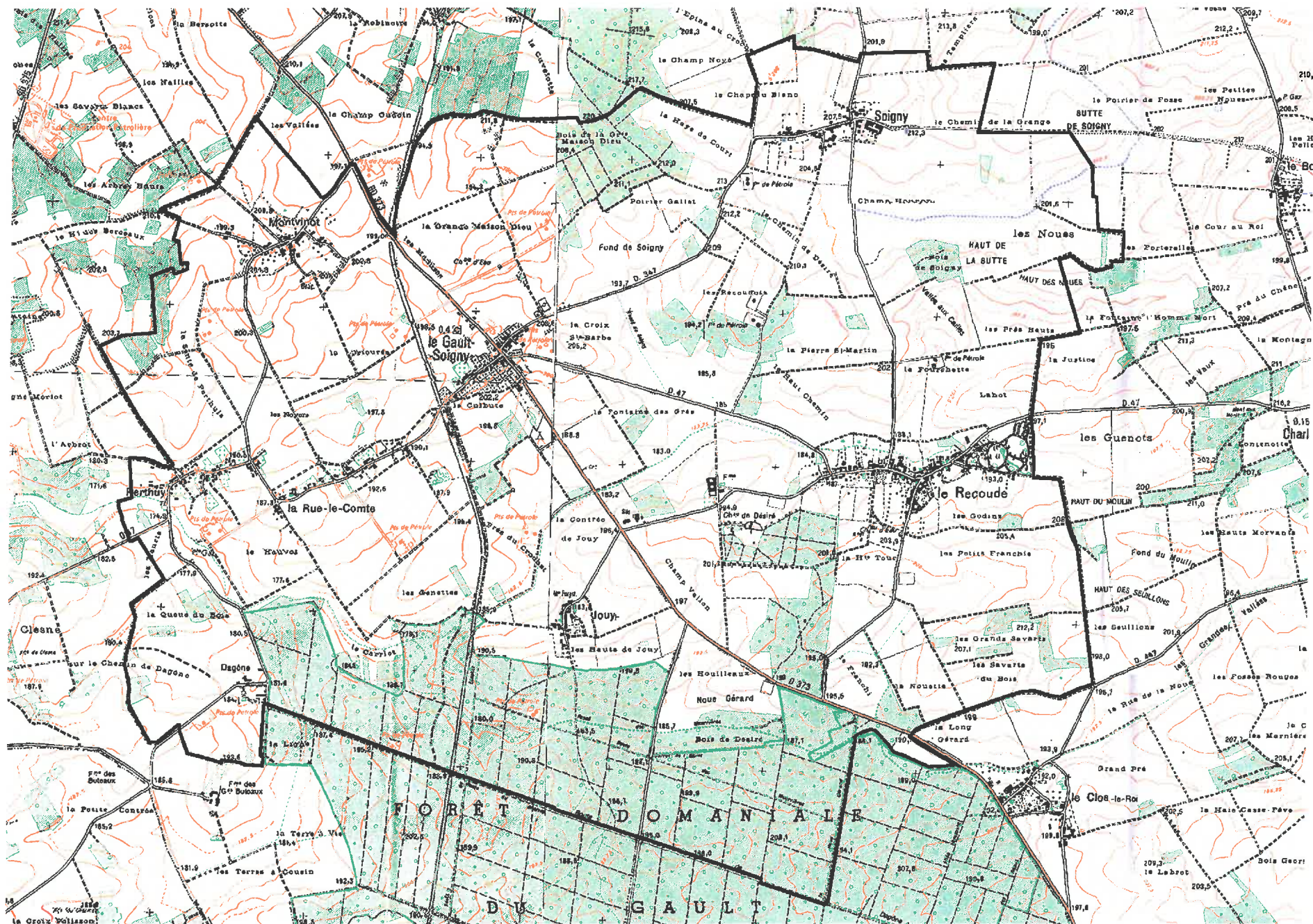
Le point le plus élevé de la commune se trouve près du hameau de Soigny au lieudit « le Bois de la Grande Maison Dieu », à une altitude de 221 mètres.

Les hameaux de Soigny et de Montvinot sont les plus hauts avec une altitude de 208 mètres. Le hameau de Le Gault suit de près avec une altitude de 203 mètres.

Les hameaux voisins de La Rue Lecomte et de Perthuy sont établis sur le flanc d'un léger coteau à l'altitude de 190 mètres.

Le Recoude et Jouy sont deux hameaux établis en fond de thalwegs aux altitudes respectives de 183 et 190 mètres. De ce fait, on y trouve des mares et zones humides.

La forêt domaniale de Le Gault qui occupe la partie sud du territoire communal, occupe une zone ondulée variant de 180 à 193 mètres d'altitude.



Carte communale de Le Gault-Soigny approuvée le 18 Mars 2004

V CLIMATOLOGIE

5.1. Climat

Située à l'est de l'Ile-de-France, la région constitue une zone de transition entre les climats océanique et continental, même si son climat présente une dominante océanique.

Il en résulte des hivers relativement doux et des étés tempérés.

L'influence du climat continental se fait sentir par de brèves pointes extrêmes des températures :

- température minimale absolue : - 21°C le 6 janvier 1985.
- température maximale absolue : 38,3°C le 28 juin 1947.

En ce qui concerne les températures et la pluviométrie, les données météorologiques ont été relevées par la Météorologie Nationale au poste de REIMS.

5.2. Pluviométrie

Les hauteurs moyennes mensuelles de précipitations sur une période de 29 ans (1961 à 1990) sont les suivantes (en mm) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
43,6	42,3	50,8	43,4	59,8	58,8	52,2	49,4	49,5	51,5	53,1	49,8	604

Tableau 1 : Valeurs moyennes mensuelles de précipitations sur 29 ans

A la vue de ce tableau, il apparaît que les pluies se trouvent bien réparties sur l'ensemble de l'année avec un maximum pour les mois de mai et juin.

Cette répartition homogène de la pluviométrie se trouve confirmée par le tableau suivant, qui présente, pour la même période d'observation, le nombre moyen mensuel de jours de précipitation.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
17,6	13,9	16,8	14,6	15,7	13,7	11,5	11,9	11,8	13,7	15,7	16,2	173

Tableau 2 : Nombre moyen mensuel de jours de précipitations

En ce qui concerne les précipitations neigeuses, il apparaît dans le tableau ci-dessous qu'elles peuvent se produire de novembre à mai, avec un nombre moyen de 20 jours par an, et des maximums en janvier et février :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
5	5	3	1	2	0	0	0	0	0	2	3	20

Tableau 3 : Nombre moyen de jours de neige

5.3. Température

Sur la période 1946 à 1989, les températures moyennes mensuelles ont été les suivantes (en degrés C°) :

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
6	6,6	10,6	14,5	18,4	21,6	23,9	23,3	20,5	15,4	9,3	6	14,7

Tableau 4 : Moyennes mensuelles des températures maximales quotidiennes

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
-0,6	-0,4	1,7	3,9	7,4	10,5	12,0	10,4	9,8	6,3	2,7	0,6	5,4

Tableau 5 : Moyennes mensuelles des températures minimales quotidiennes

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
2,2	3,1	6,2	9,2	12,9	16,1	18,1	17,7	15,2	10,9	6,0	3,3	10,1

Tableau 6 : Températures moyennes mensuelles

Si, comme le montrent les moyennes précédentes, les étés restent tempérés et les hivers relativement doux, le nombre de jours de gelée est par contre important : 69 jours par an répartis de septembre à juin.

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Année
15	14	11	5	1	1	0	0	5	3	8	13	69

Tableau 7 : Nombre moyen mensuel de jours de gelée

5.4. Les vents

La rose des vents provenant de la station météorologique de Reims fait apparaître une dominance des vents de secteur ouest-sud-ouest. Ils résultent des dépressions qui se produisent sur la Manche ou l'océan Atlantique.

VI GEOLOGIE

Source : carte géologique BRGM. Les lettres en caractères gras et entre parenthèses renvoient à l'extrait de la carte géologique.

La majeure partie du territoire composé par le plateau de la Brie, est recouverte par des limons hétérogènes (**LP**) pour lesquels il est possible de distinguer une évolution du haut vers le bas.

La partie supérieure est relativement homogène, se rapprochant des limons lœssiques : la portion des lutites peut varier de 92% à 98% (dont 70% à 80% de silt et 18% à 22% d'argile).

Dans sa partie inférieure, le limon est enrichi en argile d'illuviation de nature kaolinique. La base elle-même (1 m environ) est caractérisée par la présence de très nombreux granules d'oxydes de fer et de manganèse atteignant quelques mm de diamètre. La proportion des lutites varie de 65% à 97% (dont 21% à 30% d'argile).

Il est à noter que les limons sont plus sableux aux abords des affleurements stampiens.

Ces limons reposent sur des formations résiduelles essentiellement argileuses (**Re-g**) plus ou moins meuliérisées à matériaux éocènes-oligocènes remaniés.

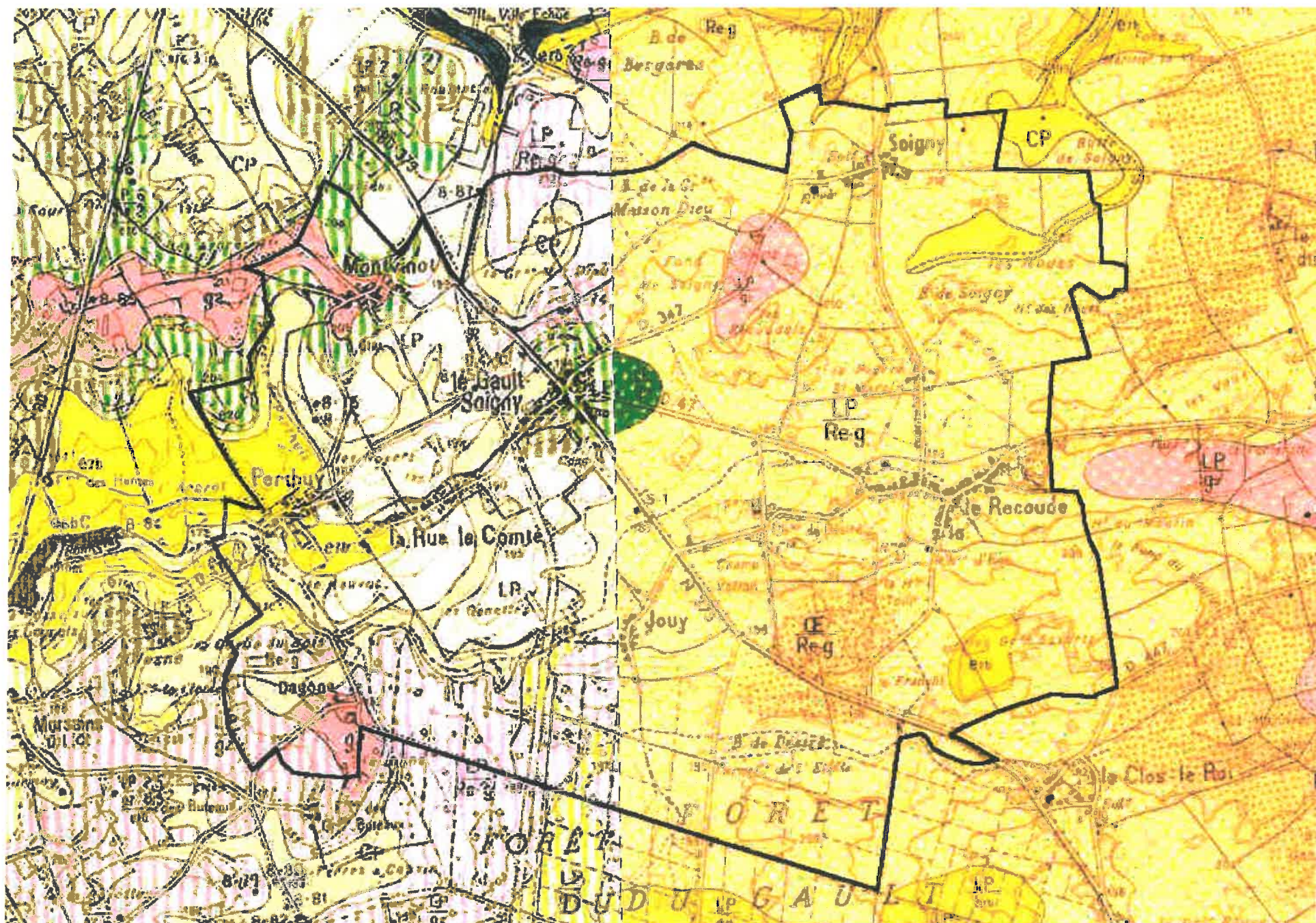
On trouve sous les limons, une formation argileuse généralement rouge contenant de nombreux éléments de meulières. Ces éléments présentent des faciès variés : massif ou comprenant des vides d'allure vacuolaire ou celluleuse, ou spongieuse. Ces vides ont des limites irrégulières correspondant à un front de restructuration siliceuse. Les cavités ne communiquent pas toujours entre elles et sont caractérisées par la présence d'argile compacte rouge, ou brun-rouge de type illuvial, très rarement gris-verdâtre (réduction des oxydes de fer).

Par endroits, les éléments siliceux sont de petite taille, leur structure spongieuse, parfois très fine, est intacte, démontrant que ces éléments n'ont pas été déplacés.

Localement, les éléments sont si petits qu'ils constituent une sorte de sable de meulière, les plus gros atteignant environ 3m³. Ils ont pu être utilisés pour la fabrication de meules

La matrice argileuse contient localement une fraction silteuse ou finement sableuse dont l'origine peut être les sables stampiens proches.

L'argile elle-même contient dans des proportions variables : kaolinite, illite, montmorillonite. L'épaisseur très variable peut atteindre 3m.



Carte communale de Le Gault-Soigny approuvée le 18 Mars 2004

Au sud-est du hameau de Le Recoude se trouve une zone de limons homogènes lœssiques (**Œ**), eux-mêmes sur formation résiduelle essentiellement argileuse (**Re-g**). Ces limons homogènes lœssiques sont peu argileux, beiges, légèrement carbonatés (environ 3%). Les minéraux argileux sont : kaolinite : 2/10, montmorillonite : 4/10, illite : 4/10. L'épaisseur de ces limons peut atteindre 3,5 m. Ce type de zone d'affleurement est le témoin d'un épandage continu de limon lœssique sur l'ensemble des plateaux.

Le hameau de Le Gault est établi sur une zone de limon hétérogène (**LP**) sur argile verte (**g1a**). Il s'agit d'une couche d'argile verdâtre, compacte, homogène constituée d'un mélange d'illite (3/10), montmorillonite (5/10 à 6/10) et de kaolinite (1/10 à 2/10).

Les hameaux de Montvinot et de Dagone sont pour l'essentiel établis sur des sables fins (**g2**). Le sable quartzeux est généralement blond, beige ou ocre ou moins rouge en fonction de la proportion des oxydes de fer qu'il contient. Il présente fréquemment des stratifications obliques ou entrecroisées. Il est homogène, fin avec une médiane variant de 0,070 à 0,150mm. Le sédiment est très bien trié avec un seul mode bien marqué, toujours voisin de la médiane. Ce sable n'est pas argileux et contient en abondance de fines paillettes de muscovite. Quelques minces niveaux contiennent de nombreux petits éclats blancs siliceux. Les minéraux lourds sont rares et représentés surtout par de la limonite.

Le hameau de Perthuy ainsi que l'extrémité ouest du hameau de La Rue Lecomte sont situés sur un calcaire de Champigny à faciès silicifié (**e7b**). Dans sa partie inférieure, le calcaire est souvent massif, compact, sans stratification apparente, mais aussi très fissuré, certaines fissures passant à de véritables cavités d'origine karstique. La couleur est beige plus ou moins foncé avec une patine grise. Le grain est fin et la cassure est généralement esquilleuse.

La partie supérieure est moins massive, mieux stratifiée, de couleur plus claire : blanc-beige à patine blanche, les blocs déchaussés sont épandus en surface.

La silicification peut affecter la roche dans toute sa masse ou au contraire ne former que des îlots épars.

Les petits vallons et dépressions du territoire communal, dont le ruisseau de Bonneval, sont composés de colluvions de bordure de plateau et de dépression (**Cp**). Il s'agit de limons argileux de lessivage, colluvionnés qui se raccordent souvent aux limons des plateaux.

Les bordures des plateaux ont été soumises à l'érosion et les produits dissociés se sont accumulés dans la partie basse des versants, entraînés essentiellement par solifluxion.

VII LES CARACTERISTIQUES DU PATRIMOINE NATUREL ET DE L'ENVIRONNEMENT

7.1 Cours d'eau : Le ru de Bonneval

Le ruisseau de Bonneval est le résultat de différents fossés et petits rus situés en fond de vallons et drainant naturellement le plateau dans la partie sud du territoire communal. Il constitue un affluent du Grand Morin.

Il s'agit d'un ruisseau de bonne qualité à régime contrasté avec des étiages et de forts débits d'hiver. Il a de nombreux affluents temporaires et constitue une zone de reproduction pour la truite fario.

Ce ruisseau n'est pas répertorié pour les études et suivis faits par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie en raison de sa faible importance.

Par contre, la Fédération Départementale des Associations de Pêche et Pisciculture de la Marne classe le cours d'eau en première catégorie, la présence et le développement des salmonidés y sont donc possibles.

7.2. Les paysages

Le paysage présente l'aspect d'un plateau principalement destiné à l'agriculture et présentant un vallonnement ample et des thalwegs peu profonds.

La partie ouest du territoire communal est vouée à l'agriculture, quelques bosquets résiduels marquent le paysage.

Le hameau de Montvinot est plus particulièrement visible parce que situé sur un point haut du plateau.

Les autres hameaux de Perthuy, La Rue Lecomte et Le Gault viennent couper l'étendue des cultures du fait de leur étalement. Les jardins et vergers autour des habitations apportent une variété en contraste avec les étendues cultivées.

Le paysage est également ponctué par les plates-formes pétrolières éparpillées dans les cultures.

Elles attirent inévitablement le regard soit du fait du mouvement continu des puits en fonction, soit par leur glacis plat et dénudé tranchant avec les cultures voisines.

Dans la partie est du territoire, les boisements sont de taille plus importante et viennent couper l'impression de grande étendue des terres de culture.

Toute la partie sud du territoire est occupée par la forêt du Gault. Un bras de cette forêt s'étend jusqu'au château de Désiré.

7.3. Les boisements.

Les zones boisées recensées en 2001 pour l'imposition cadastrale comptent 492 hectares comprenant des peupleraies, taillis sous futaie, futaies de résineux, taillis simple et les boisements ayant souffert de la tempête de décembre 1999.

Cette superficie boisée représente 19% de la superficie de la commune.

Le principal boisement est constitué par la forêt domaniale du Gault au sud du territoire communal.

On trouve également une zone boisée significative au nord de la commune : le Bois de la Grande Maison Dieu. Cette zone est attenante au Bois de Bergères situé sur la commune voisine de Bergères-sous-Montmirail.

Une autre zone boisée aux formes très irrégulières s'étend entre les hameaux de Soigny et Le Recoude, au lieudit « Les Recoudots ».

D'autres bosquets se répartissent sur le restant du territoire communal venant ponctuer les terres de culture.

De beaux taillis sous futaie composent ces forêts dont les essences dominantes sont :

- ⇒ le chêne,
- ⇒ le charme,
- ⇒ le frêne,
- ⇒ le merisier,
- ⇒ le tremble,
- ⇒ le châtaignier,
- ⇒ le hêtre,
- ⇒ le bouleau.

Les massifs boisés importants retiennent beaucoup de chevreuils et de sangliers.

VIII LES CARACTERISTIQUES DU SITE URBAIN

La spécificité urbaine de la commune réside dans l'éparpillement des constructions sur le territoire communal.

On dénombre pas moins de sept hameaux avec par ordre alphabétique : Jouy, La Rue Lecomte, Le Gault, Le Recoude, Montvinot, Perthuy, et Soigny.

A cela s'ajoute deux groupes de constructions réunies autour de fermes ou anciennes fermes : Dagone, la ferme et le château de Désiré.

Plusieurs raisons expliquent cette répartition des constructions. Le territoire actuel de la commune résulte de la réunion des deux anciennes communes de Le Gault-la-Forêt et Soigny, ce qui explique déjà deux hameaux.

D'autre part, compte tenu de l'importance du territoire communal et sa vocation ancestrale à l'agriculture, les fermes ont du autrefois s'éparpiller pour pouvoir exploiter de façon rationnelle pour l'époque les terres de leurs alentours. Autour de ces fermes se sont également regroupées les habitations, formant peu à peu des hameaux.

La forme des hameaux est également caractéristique : ils sont tous établis en s'étirant le long d'une voie de circulation, avec des constructions sur une seule ligne de profondeur de part et d'autre de la voie.

Dans les hameaux autres que Le Gault et Le Recoude, la densité des constructions est faible. Celles-ci sont souvent très espacées les unes des autres ce qui contribue à l'étalement des hameaux. Des cours et jardins d'agrément complètent les constructions. Dans les deux autres hameaux la densité des constructions est plus élevée. On observe des maisons accolées, plus souvent établies à l'alignement de la rue et sur les limites des propriétés, notamment au Recoude.

La construction de maisons plus récentes a pratiquement fait disparaître la séparation existant autrefois entre les hameaux de Le Gault et de La Rue Lecomte.

Le Recoude garde la plus grande densité de constructions en comparaison des autres hameaux.

Il est difficile de distinguer une caractéristique dans les formes et volumes des constructions. Leurs dimensions et leurs dispositions sur les parcelles sont très variables et il n'est pas possible d'en dégager une règle. Seule la hauteur des constructions est régulière, celles-ci n'ayant jamais plus d'un étage, mis à part les bâtiments à usage agricole dont la hauteur peut être supérieure.

La nature des constructions ne présente pas non plus d'unité. Si pour les plus anciennes les matériaux locaux ont été utilisés, cela ne dégage pourtant pas un style particulier du fait de nombreux remaniements des constructions pour les adapter à l'évolution des modes d'habitat.

D'autre part, l'étalement des constructions les plus anciennes a laissé libres des parcelles où ont été implantées de nouvelles constructions au fur et à mesure des années. De ce fait, il n'y a pas non plus de véritable cœur de village ancien, sauf au hameau du Recoude en raison de la densité des constructions anciennes qui n'a pas permis la venue de nouvelles constructions.

On notera cependant la présence de quelques constructions spécifiques qu'un visiteur peut être surpris de voir : la petite église de Soigny avec son clocher penché, le château du Recoude (construction du 19^{ème} siècle) et l'importante église de Le Gault.

La caractéristique majeur du site urbain reste donc l'étalement longiligne des constructions accentué par la disparition progressive des coupures entre certains hameaux : Perthuy, La Rue Lecomte et Le Gault.

B - LES DONNEES QUANTITATIVES

Avertissement :

Dans la présente partie du rapport de présentation, un certain nombre de chiffres et résultats statistiques vont être présentés. Ces statistiques proviennent des services de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

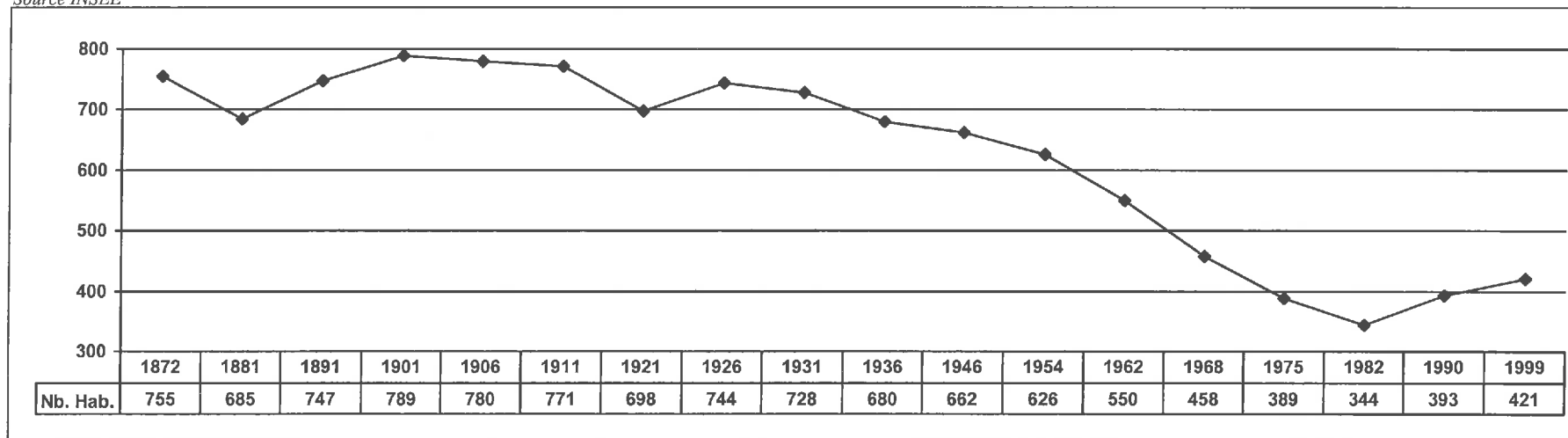
Les résultats des recensements sont obtenus soit par dénombrement, soit par exploitation exhaustive, soit par sondages. Selon les tableaux les résultats peuvent donc être légèrement différents

Notamment, la définition de la population active a changé entre 1982 et 1990 : les militaires du contingent sont compris dans la population active à partir de 1990 alors qu'ils ne l'étaient précédemment.

I LA DEMOGRAPHIE

1.1. Evolution de la population municipale entre 1872 et 1999

Source INSEE



La population maximale de la commune a été atteinte au début du 20^{ème} siècle avec 789 habitants.

Le conflit de la première guerre mondiale a fait nettement chuté le nombre d'habitants comme c'est le cas de nombreuses communes rurales et agricoles en France. La perte a été de 11% de la population.

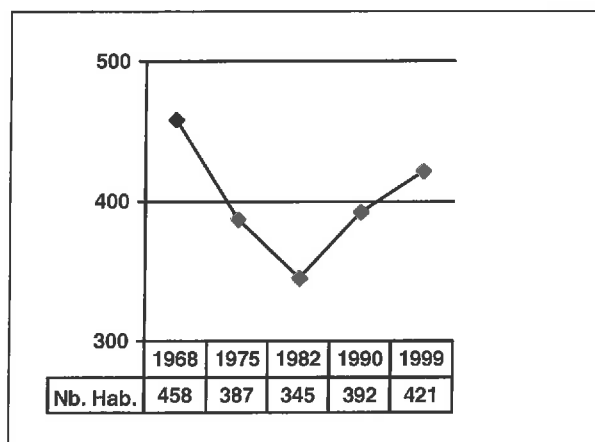
Dans les années qui suivent le nombre d'habitants remonte légèrement, mais à partir de 1931 l'exode rural commence à faire sentir ses effets. La population diminue peu à peu et cette évolution s'accroît à partir de 1952 pour atteindre un minimum avec 344 habitants en 1982 soit moins de 44% du maximum de l'année 1901.

Dans les vingt dernières années, la population croît légèrement essentiellement en raison de l'implantation de personnes venues de l'extérieur.

1.2. Détail de l'évolution de la population entre 1975 et 1999

source : statistiques INSEE, recensement 1999

	1975		1982		1990		1999	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Population municipale	387		345		392		421	
Mouvement naturel	-25	-0,96 (% annuel)	+0	0 (% annuel)	+17	+0,33 (% annuel)		
Solde migratoire	-17	-0,66 (% annuel)	+47	+1,61 (% annuel)	+12	+0,47 (% annuel)		
Variation	-42	-1,62 (% annuel)	+47	+1,61 (% annuel)	+29	+0,80 (% annuel)		



Entre 1975 et 1982 le mouvement naturel comme le solde migratoire étaient encore négatifs : peu de naissances ne compensant pas les décès et départs d'habitants.

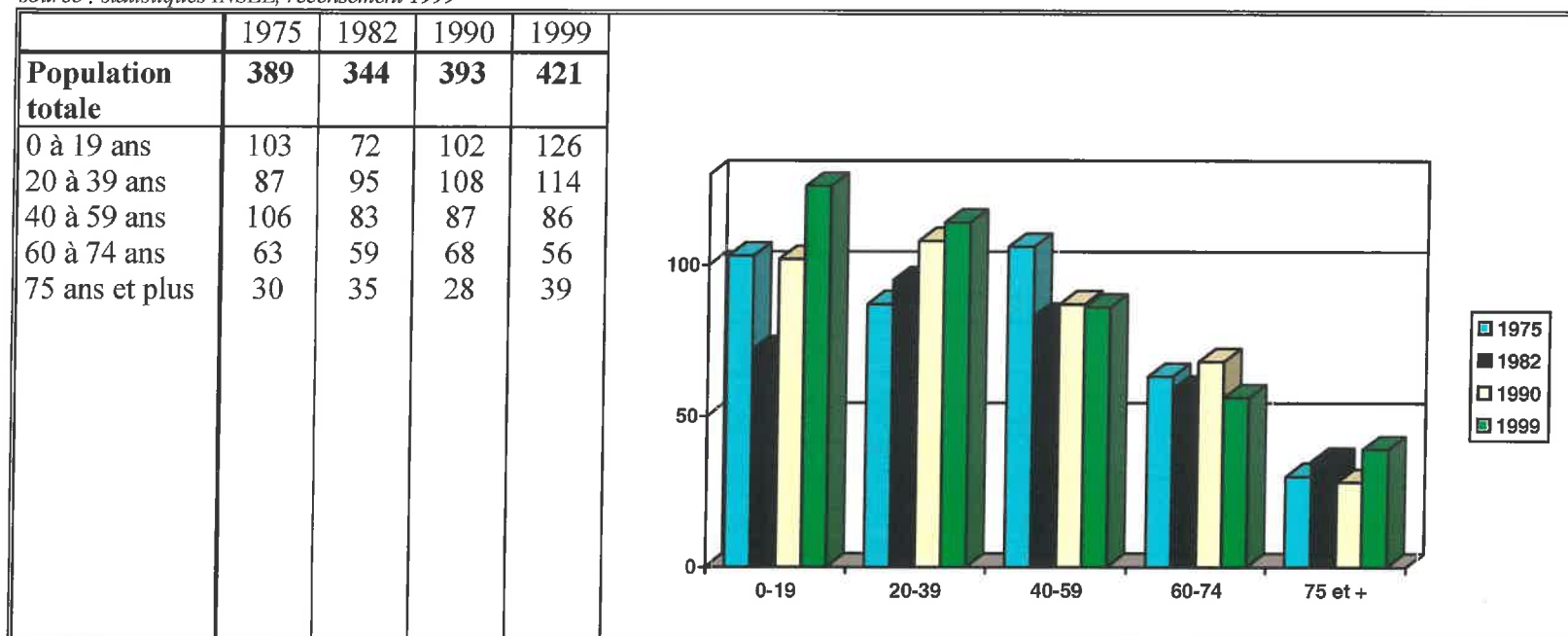
De 1982 à 1990, l'arrivée de nouveaux habitants (solde migratoire) se fait nettement sentir et commence le redressement de la courbe de la population. Par contre, le mouvement naturel est nul, le nombre des naissances compense juste celui des décès.

A partir de 1990, les deux mouvements sont positifs mais même réunis ils ne forment qu'une moindre augmentation par rapport à la précédente période.

Entre 1990 et 1999 l'effet de l'arrivée des nouveaux habitants sur la période 1982-1990 se fait sentir avec 45 naissances.

1.3. Pyramide des âges

source : statistiques INSEE, recensement 1999



Globalement la commune rajeunit avec une progression des deux premières tranches d'âge 0-19 et 20-39 ans. Les autres tranches d'âge oscillent légèrement selon les périodes mais n'évoluent pas de manière sensible.

Au dernier recensement, la population est jeune avec 57% ayant moins de 40 ans, à peine un quart de la population a plus de 60 ans.

1.4. Evolution des ménages

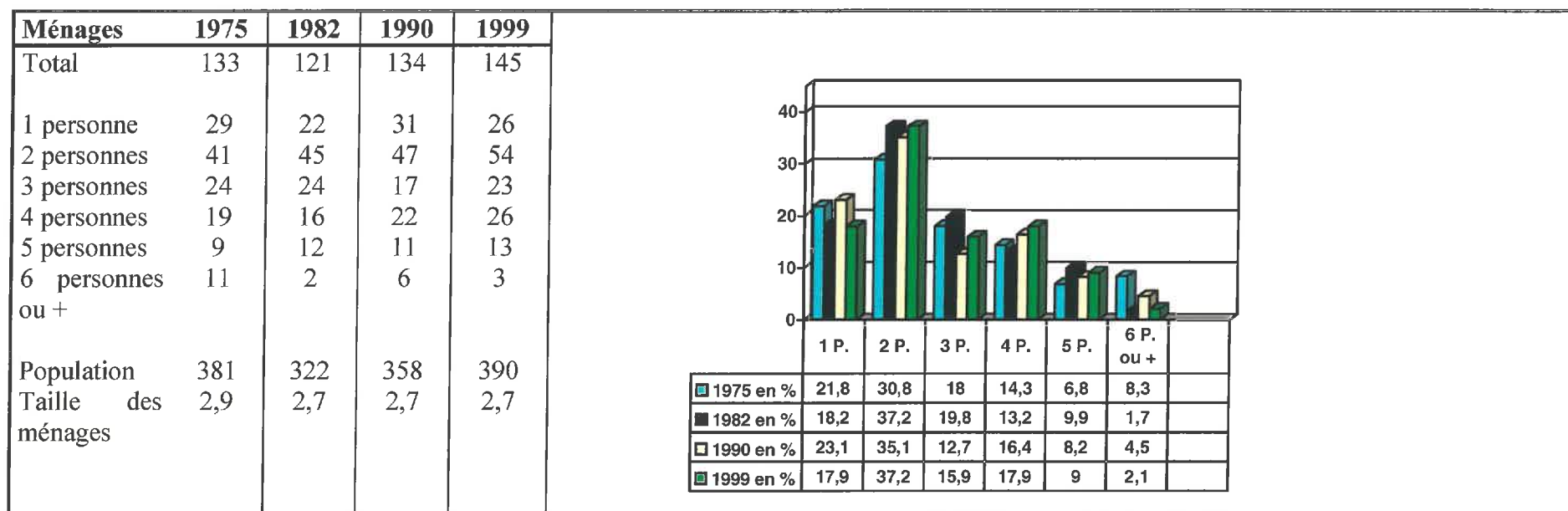
Taille moyenne des ménages	1975	1982	1990	1999
Nb de ménages	133	121	134	145
Population des ménages	381	322	358	390
Taille des ménages	2,9	2,7	2,7	2,7

La taille moyenne des ménages est très stable.

Le nombre de ménages à 1 personne oscille autour de 30.

Le ménage le plus fréquent est composé de deux personnes, cependant les autres ménages restent importants en nombre, la répartition de ceux-ci étant très régulière.

Contrairement à de nombreuses communes, il y a des ménages de 5 personnes ou plus.



II LES ACTIVITES ECONOMIQUES

2.1. Secteurs d'activités

Mis à part les emplois agricoles, la commune offre peu d'emplois. La majorité de ceux-ci se trouvent dans les agglomérations voisines de Montmirail (9 Km), Sézanne (15 Km) ou encore Connantre (30 Km).

La seule activité pouvant se rattacher aux activités industrielles est l'exploitation pétrolière avec la présence de 13 plates-formes pétrolières sur le territoire communal. Cependant, ces installations ne génèrent pas d'emploi sur la commune du fait qu'elles fonctionnent automatiquement et ne nécessitent pas de personnel en permanence.

Le commerce se résume à une boulangerie au hameau du Recoude.

Des commerces ambulants desservent la commune, à savoir :

- un boucher à raison de deux passages par semaine ;
- un commerce de fruit et légumes à raison de deux dessertes par semaine ;
- une poissonnerie à raison d'un passage par semaine.

Les activités artisanales sont un peu plus étoffées avec :

- 2 menuisiers-ébénistes aux hameaux de Le Gault et de La Rue Lecomte ;
- 1 entreprise de travaux agricoles au hameau du Recoude ;
- 1 plombier au hameau du Recoude ;
- 3 entreprises de maçonnerie, dont une au hameau de Montvinot et deux au hameau de La Rue Lecomte.

Les professions libérales, services et administrations sont totalement absents de la commune, hormis la mairie.

En matière de tourisme, des chambres d'hôtes sont présentes à la ferme de Désiré.

Activités agricoles :

Les exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune sont au nombre de 15 pour l'année 2003.

Pour les besoins agricoles, un silo collectif est implanté sur le territoire communal. Un second silo est en cours de construction près du hameau de Montvinot.

La commune a bénéficié d'un remembrement rural permettant une exploitation plus rationnelle des terres agricoles.

Pour la partie de Le Gault La Forêt le remembrement date de 1959, et pour Soigny de l'année 1967.

Le recensement agricole de l'année 2000, donne des précisions quant au nombre total d'exploitations travaillant sur le territoire communal ainsi que des renseignements concernant leurs caractéristiques.

Pour l'année 2000, on recensait 22 exploitations travaillant sur le territoire communal.

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) communale, c'est-à-dire les superficies localisées sur la commune, est de 1828 hectares.

La superficie agricole utilisée des exploitations, c'est-à-dire les surfaces utilisées par les exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles, est de 2123 hectares.

A la vue des tableaux statistiques qui suivent plusieurs constations simples peuvent être faites pour l'intervalle des vingt dernières années :

- le nombre d'exploitations a été divisé par deux alors que la superficie agricole utilisée moyenne, à l'inverse, a été multipliée par deux ;

- la superficie des terres destinées à la production fourragère a été divisée par quatre essentiellement au profit des terres labourables notamment celles destinées à la production de blé ou colza ;
- l'élevage bovin a été divisé par quatre, l'élevage de volailles par cinq et celui des ovins est désormais quasi inexistant ;
- le mécanisme agricole continue sa progression non pas en nombre du fait de la diminution du nombre d'exploitations mais en type de matériel de plus en plus puissant (tracteur de 135 ch. DIN et plus) et avec des machines spécialisées au type de production (presses à grosses balles).

Taille moyenne des exploitations

Année	Nb Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne en ha (2)		
	1979	1988	2000	1979	188	2000
Exploitations professionnelles (1)	36	30	15	63	71	130
Autres exploitations	6	4	7	5	2	25
Toutes exploitations	41	34	22	55	63	96
Exploitations de 100 ha et plus	6	6	9	139	168	169

(1) Exploitations dont le nombre d'unité de travail annuel (UTA) est supérieur à 0.75 et la marge brute standard est supérieur ou égale à 12 hectares équivalent blé.

(2) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de la commune.

Evolution des superficies agricoles :

Année	Nb Exploitations			Superficies (Ha) *		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie agricole utilisée	40	34	22	2237	2144	2123
Terres labourables	39	31	19	1876	1905	2009
<i>dont céréales</i>	39	30	19	1565	1162	1200
Superficie fourragère principale	35	29	11	592	349	147
<i>dont superficie toujours en herbe</i>	35	28	10	357	236	112
Blé tendre	38	29	18	720	721	824
Orge et escourgeon	36	26	18	359	293	270
Maïs-grain et maïs-semence	28	21	12	444	124	87
Betterave industrielle	6	4	4	50	30	28
Colza grain et navette	4	21	16	24	275	467

* Exploitations dont le nombre d'unité de travail annuel (UTA) est supérieur à 0.75 et la marge brute standard est supérieur ou égale à 12 hectares équivalent blé.

Cheptel :

	Nb Exploitations			Effectif		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Total bovins	30	21	6	1098	620	283
dont total vaches	29	17	6	480	272	129
Total volailles	34	26	7	1057	1630	197
Vaches laitières	24	10	c	420	194	C
Vaches nourrices	9	7	4	60	78	60
Total ovins	4	6	c	86	216	c
dont brebis mères	4	6	c	49	191	c
Total porcins	10	c	c	15	c	c
dont truies mères	0	0	0	0	0	0
Poulets de chair et coqs	6	14	3	140	476	71

c : résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique.

Moyens de production :

	Exploitations			Superficie (ha) ou parc (en propriété et copropriété)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie en fermage	33	28	17	1621	1572	1604
Tracteurs	37	32	20	92	81	66
<i>Dont tracteurs de 80 ch. DIN et plus</i>	10	20	18	15	36	47
<i>Dont tracteurs de 135 ch. DIN et plus</i>	...	c	9	...	c	12
Moissonneuse-batteuse	24	21	13	21	21	13
Presse à grosses balles	...	6	4	...	5	3

c : Résultat confidentiel non publié par application de la loi sur le secret statistique.

... : Résultat non disponible.

Population – main d'œuvre

(UTA : une Unité de Travail Annuel est la quantité de travail agricole d'une personne à temps complet pendant une année)

	Effectif ou UTA		
	1979	1988	2000
Chefs et coexploitants à temps complet	31	27	13
Population familiale active sur les exploitations	75	66	39
UTA familiales	61	53	25
UTA salariés *	5	1	2
Total UTA (y compris ETA-CUMA)	65	53	26
<i>Chefs féminins et coexploitantes</i>	<i>c</i>	<i>6</i>	<i>8</i>

La population familiale active comprend toutes les personnes, membres de la famille du chef d'exploitation ou des co-exploitants (y compris ceux-ci), travaillant sur l'exploitation.

* : il s'agit des salariés permanents et occasionnels n'appartenant pas à la famille du chef d'exploitation ou des co-exploitants.

c : Résultat confidentiel non publié par application de la loi sur le secret statistique.

Age des chefs d'exploitation et des coexploitants

	1979	1988	2000
Total	41	38	28
Moins de 40 ans	9	10	c
40 à moins de 55 ans	16	11	19
55 ans et plus	16	17	c

	<40 ans	40-55 ans	>=55 ans
■ 1979 en %	22	39	39
□ 1988 en %	26.3	28.9	44.7
■ 2000 en %		67.9	

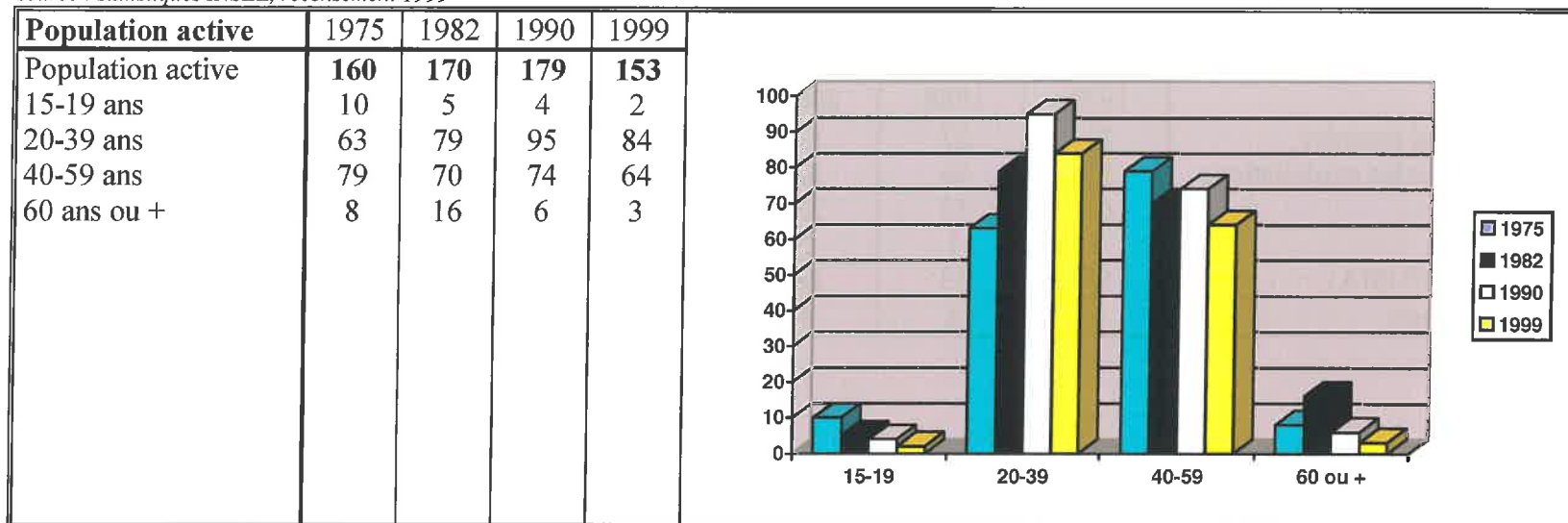
c : Résultat confidentiel non publié par application de la loi sur le secret statistique.

Statut :

	Exploitations		
	1979	1988	2000
Exploitations individuelles	40	31	14

2.2. Population active

source : statistiques INSEE, recensement 1999



La population active pour la tranche d'âge 15-19 ans diminue pour être quasiment inexistante.

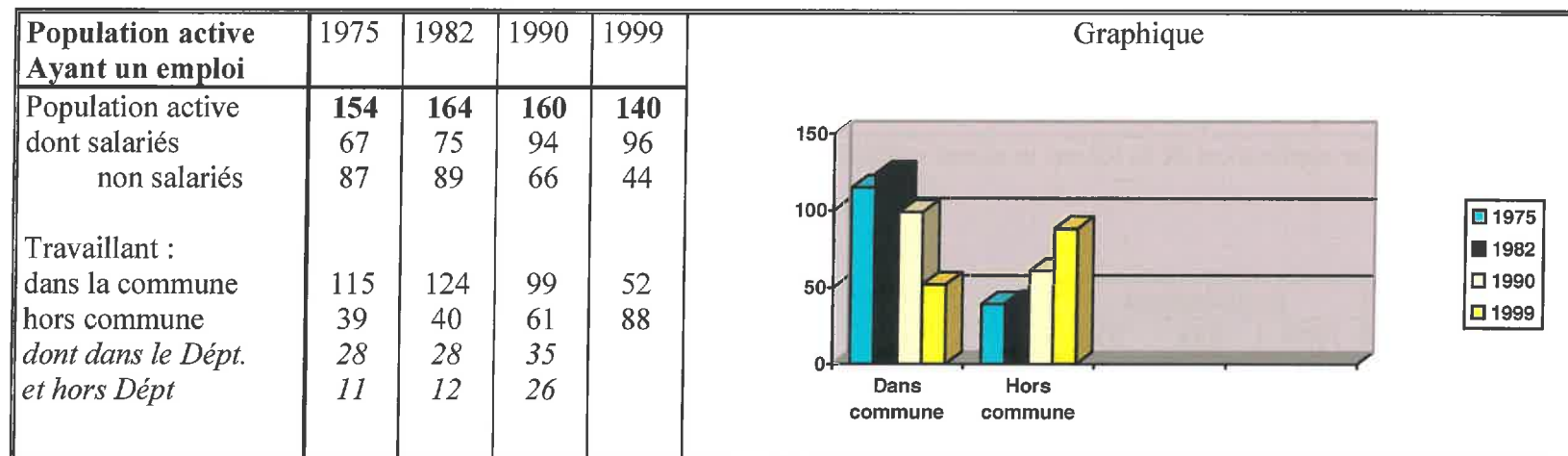
La population active dans la tranche 20-39 ans a connu un maximum en 1990 puis a légèrement diminué contrairement à la pyramide des âges.

La population active des 40-59 ans oscille à la baisse alors que la pyramide des âges pour cette catégorie est stable.

La population active au-delà de 60 diminue depuis 1982.

Globalement la population active est en baisse par rapport à la période 1982-1990.

source : statistiques INSEE, recensement 1999



La part des emplois sur la commune diminue très fortement depuis 1982, ce qui correspond à la baisse des emplois agricoles et à l'arrivée de nouveaux habitants. Ceux-ci trouvent leur emploi à l'extérieur de la commune, essentiellement à Montmirail où sont implantés les commerces, services, l'artisanat et l'industrie.

source : statistiques INSEE, recensement 1999

Chômage et taux de chômage	1975	1982	1990	1999	Graphique
Nombre de chômeurs	6	6	19	13	
dont hommes	1	3	11		
femmes	5	3	8		
Taux de chômage :	3,8%	3,7%	11,9%	8,5%	
dont hommes	1%	3%	11,2%		
femmes	9%	4,3%	9,9%		

Après avoir connu un maximum en 1990, le chômage a amorcé une baisse. Il reste dans la moyenne nationale.

Jusqu'en 1990, le chômage atteignait plus particulièrement la population féminine de la commune.

2.3. Niveau d'études

Les personnes de 15 ans ou plus qui ne sont pas élèves ou étudiants, sont réparties selon le dernier diplôme obtenu.

source : statistiques INSEE, recensement 1999

	1990	%	1999	%
Population de 15 ans ou plus	296		324	
Aucun diplôme déclaré	84	28,4%	55	17,0%
Etudes en cours	12	4,1%	29	9,0%
Diplômés	200	67,6%	240	74,1%
dont CEP	76	25,7%	67	20,7%
BEPC	20	6,8%	31	6,5%
CAP, BEP	72	24,3%	98	30,2%
Bac, Brevet prof.	16	5,4%	31	9,6%
Bac+2	8	2,7%	18	5,6%
Diplômé études supérieures	8	2,7%	5	1,5%

III LES CONSTRUCTIONS

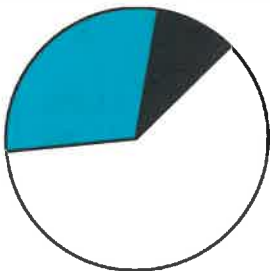
3.1. Parc de logement

Le parc logement reste stable en nombre.

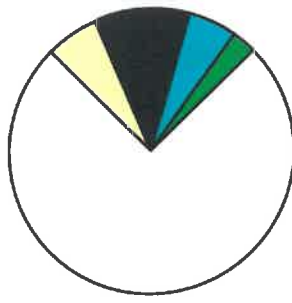
Les résidences secondaires sont en légères diminution tout en restant en forte proportion en comptant 29% des logements.

Les logements vacants sont également stables, mais aussi en forte proportion avec 10% des logements.

source : statistiques INSEE, recensement 1999

Parc de logement	1975	%	1982	%	1990	%	1999	%	Graphique année 1999
Nombre de logements	210		211		242		238		 □ Res. Princ ■ Res. Sec. ■ Vacants
Résidences principales	132	62,9	123	58,3	134	55,4	145	60,9	
secondaires	54	25,7	80	37,9	84	34,7	69	29,0	
logements vacants	24	11,4	8	3,8	24	9,9	24	10,1	

3.2. Age des constructions en 1999

Date d'achèvement de l'immeuble	Nombre	%	Graphique
Avant 1915	85	58,6%	 □ Avant 1949 ■ 1949-1974 ■ 1975-1981 ■ 1982-1989 ■ 1990 et +
1915-1948	16	11,0%	
1949-1967	6	4,1%	
1968-1974	6	4,1%	
1975-1981	19	13,2%	
1982-1989	9	6,2%	
1990 ou après	4	2,8	

L'âge des constructions est élevé : 80,7% du bâti a plus de 25 ans et surtout 74,8% a plus de 50 ans.

Les constructions récentes (moins de 20 ans) représentent 8,4% du bâti de la commune.

source : statistiques INSEE, recensement 1999

3.3. Les résidences principales en 1999

Les résidences principales sont essentiellement des maisons individuelles spacieuses comprenant généralement 5 pièces ou plus et correctement équipées en élément de confort (chauffage, sanitaires...)

RESIDENCES PRINCIPALES			
Type de logement	Nombre	%	
Maison individuelle ou ferme	141	97,2%	
Dans immeuble collectif	0	0	
Autre	4	2,8%	
Statut d'occupation			
Propriétaire	112	77,2%	
Locataire	15	10,3%	
Loué vide privé	15		
HLM	0		
Logé gratuit	18	12,4%	
Nombre de pièces			
1	2	1,4%	
2	10	6,9%	
3	19	13,1%	
4	53	36,6%	
5	25	17,2%	
6 ou +	36	24,8%	
Eléments de confort			
Chauffage. central collectif	2	1,4%	
Chauffage. central individuel	65	44,8%	
Sans chauffage. Central	78	53,8%	
WC extérieur	12	8,3	
WC intérieur	133	91,7%	
Sans baignoire ni douche	4	2,8%	
Sans baignoire ni douche ni wc	6	4,1%	
Baignoire ou douche	135	93,1%	

Nombre de voitures du ménage	1990	%	1999	%
0	23	17,2%	15	10,3%
1	68	50,7%	71	49,0%
2 ou plus	43	32,1%	59	40,7%

SUR-OCCUPATION ET SOUS-OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES							
	1 pers.	2 pers.	3 pers.	4 pers.	5 pers.	6 pers. ou +	Total.
1 pièce	0	2	0	0	0	0	2
2 pièces	5	4	0	0	1	0	10
3 pièces	4	3	6	5	1	0	19
4 pièces	9	22	11	7	4	0	53
5 pièces	4	10	2	5	4	0	25
6 pièces ou +	4	13	4	9	3	3	36
Total	26	54	23	26	13	3	145
Nb de logements en sur-occupation (Nb de personnes $\geq$ Nb de pièces+2) : 2 soit 1,4%							
Nb de logements en sous-occupation (Nb de personnes $\leq$ Nb de pièces-2) : 81 soit 55,9%							

Taille du logement / Taille du ménage : valeurs moyennes pour les résidences principales et pour l'année 1999.

Nombre de personnes par pièce : 0,6

Nombre de personnes par résidence principale : 2,7

Nombre de pièces par résidence principale : 4,4

3.4. Parc locatif

Au recensement de 1999, quinze résidences principales sont constituées par des logements loués.

A cette date il n'existait pas de parc locatif social.

IV LES EQUIPEMENTS ET RESEAUX

4.1. Scolaire

La commune de Le Gault-Soigny fait partie d'un regroupement scolaire avec les communes de Tréfol et Morsains pour les écoles maternelles et primaires. Les deux écoles sont établies sur la commune de Le Gault-Soigny, hameau de Le Gault.

L'école maternelle est attenante à la mairie, les locaux de l'école primaire sont situés dans des locaux spécifiques à part de la mairie.

Un service de cantine est assuré par la commune dans les locaux de la salle des fêtes proche des écoles.

L'école primaire se compose de :

- une classe de maternelle ;
- une classe grande section de maternelle et cours préparatoire ;
- une classe commune cours élémentaire première et deuxième année ;
- une classe commune pour les cours moyens première et deuxième année.

Pour l'année 2003 les effectifs sont de treize enfants en maternelle et 54 écoliers du primaire.

L'enseignement secondaire est assuré par le collège de Montmirail situé à 9 kilomètres et le lycée de Sézanne situé à 15 kilomètres.

4.2. Bâtiments et équipements publics

Les bâtiments publics sont constitués par :

- la mairie dont les bâtiments accueillent également l'école maternelle au hameau de Le Gault ;
- la salle des fêtes au hameau de Le Gault ;
- deux églises, l'une au hameau de Soigny l'autre au hameau de Le Gault ;
- une remise à matériel de lutte contre l'incendie au hameau de Le Gault ;
- une remise à matériel communal ;

Un terrain de sport situé près de la salle des fêtes au hameau de Le Gault est équipé pour la pratique du football et du tennis.

La commune dispose d'un Centre de Première Intervention (CPI) pour la défense incendie. Il se compose de douze sapeurs pompiers volontaires qui disposent d'une remise à matériel.

4.3. Vie associative

La vie associative est assurée par les associations suivantes :

- club de football ;
- club de tennis ;

- comité des fêtes qui organise différentes manifestations et activités : spectacles, concert, loto...
- Amitié et loisirs : association des anciens de la commune organisant une réunion hebdomadaire, loisirs, voyages...
- société de chasse ;
- associations des écoles, l'une pour la maternelle, l'autre pour l'école primaire ;
- Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) assuré par l'association de Montmirail.

4.4. Les réseaux

Toutes les constructions de la commune sont alimentées par les réseaux de téléphone, électricité basse tension et alimentation en eau potable. Il n'y a pas de réseau de gaz.

4.4.1. Eau potable

La commune dispose de deux captages situés sous les châteaux d'eau.

Le premier est situé au hameau du Recoude. Il dessert les hameaux du Recoude, Désiré et Jouy.

Le second château d'eau est situé au hameau de Le Gault. Il dessert ce hameau et La Rue Lecomte, Perthuy, Dagone, Montvinot.

La distribution est de type gravitaire. Elle est assurée en régie communale.

Le hameau de Soigny est desservi par le réseau d'eau de la communauté de communes de la Brie Champenoise.

4.4.2. - Assainissement des eaux usées et pluviales

L'assainissement des eaux usées se fait par des systèmes individuels. Il n'existe pas de réseau ni installations publics d'assainissement.

Les eaux pluviales des voiries sont collectées par un réseau les renvoyant vers différents fossés.

Les eaux de pluie des anciennes constructions sont rejetées directement par les gouttières sur la voirie et sont donc reprises par le réseau public.

Les constructions récentes sont équipées de puisards d'infiltration.

4.5. Transports collectifs :

Pour le lycée de Sézanne, les transports scolaires sont assurés par Syndicat Intercommunal Scolaire de Sézanne dont le siège est établi en mairie de Sézanne.

Pour les écoles maternelles et primaires ainsi que pour le collège de Montmirail, les transports scolaires sont assurés par la Communauté de Commune de la Brie Champenoise.

Mis à part les transports scolaires, la commune de Le Gault-Soigny est desservie par une ligne d'autocars SNCF reliant une fois par jour dans chaque sens les villes de Château-Thierry dans le département de l'Aisne et Romilly dans le département de l'Aube.

A chacune de l'extrémité de cette ligne de car, il est possible de rejoindre Paris grâce aux lignes ferroviaires de la SNCF.

4.6. Traitements des ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères est assuré par le Syndicat Mixte à Vocation Unique d'Anglure.

Il a lieu une fois par semaine.

Le tri sélectif est appliqué au ramassage pour les ordures ménagères, d'une part, et pour les plastics, corps creux et cartons d'autre part.

Le verre est trié par apport volontaire.

Pour les déchets encombrants, un ramassage est organisé deux fois par an.

DEUXIEME PARTIE - OBJECTIFS D'AMENAGEMENT

I COMPATIBILITE AVEC LES LOIS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

Le territoire de la commune de Le Gault-Soigny n'est pas couvert par un Schéma de Cohérence Territoriale.

La commune n'est pas située dans un rayon de 15 kilomètres de proximité d'une agglomération de plus de 50000 habitants et n'est pas non plus incluse dans un périmètre de parc naturel.

Il n'est signalé aucun Projet d'Intérêt Général (P.I.G.) que l'urbanisme de la commune devrait prendre en compte.

Par conséquent, l'élaboration de la carte communale n'est soumise à aucune prescription particulière et ne nécessite pas de conformité avec un autre document d'urbanisme.

D'autre part, la commune n'est pas traversée par une voie classée à grande circulation qui pourrait engendrer des reculs des constructions.

II PROTECTION L'ENVIRONNEMENT

Il n'est pas signalé de Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F) sur le territoire communal.

Une des caractéristiques de l'environnement se compose de la forêt domaniale du Gault. La délimitation des zones urbaines de la carte communale n'empiète pas sur ce massif forestier.

III RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

3.1 Risques naturels

Le territoire de la commune est soumis à un risque moyen d'effondrement de terrain dû à la présence de gouffres, mis en évidence par une étude réalisée par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.) en 1992.

3.2 Risques technologiques

Le territoire communal est traversé par trois canalisations de transport de gaz :

- Bergères – Le Gault-Soigny ;
- Le Gault-Soigny - Le Vezier ;
- Le Gault-Soigny - Barberey ;

La totalité du territoire communal est couverte par la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite de « Villeperdue » institué par décret en date du 02 octobre 1992.

Deux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sont répertoriées sur le territoire communal :

- M. MAGE Henri : 40 vaches laitières ;
- SCEA de Vilnairon – M. JACQUIER Daniel – 11200 volailles au lieudit « La Fontaine des Grès » avec épandage sur les parcelles suivantes :

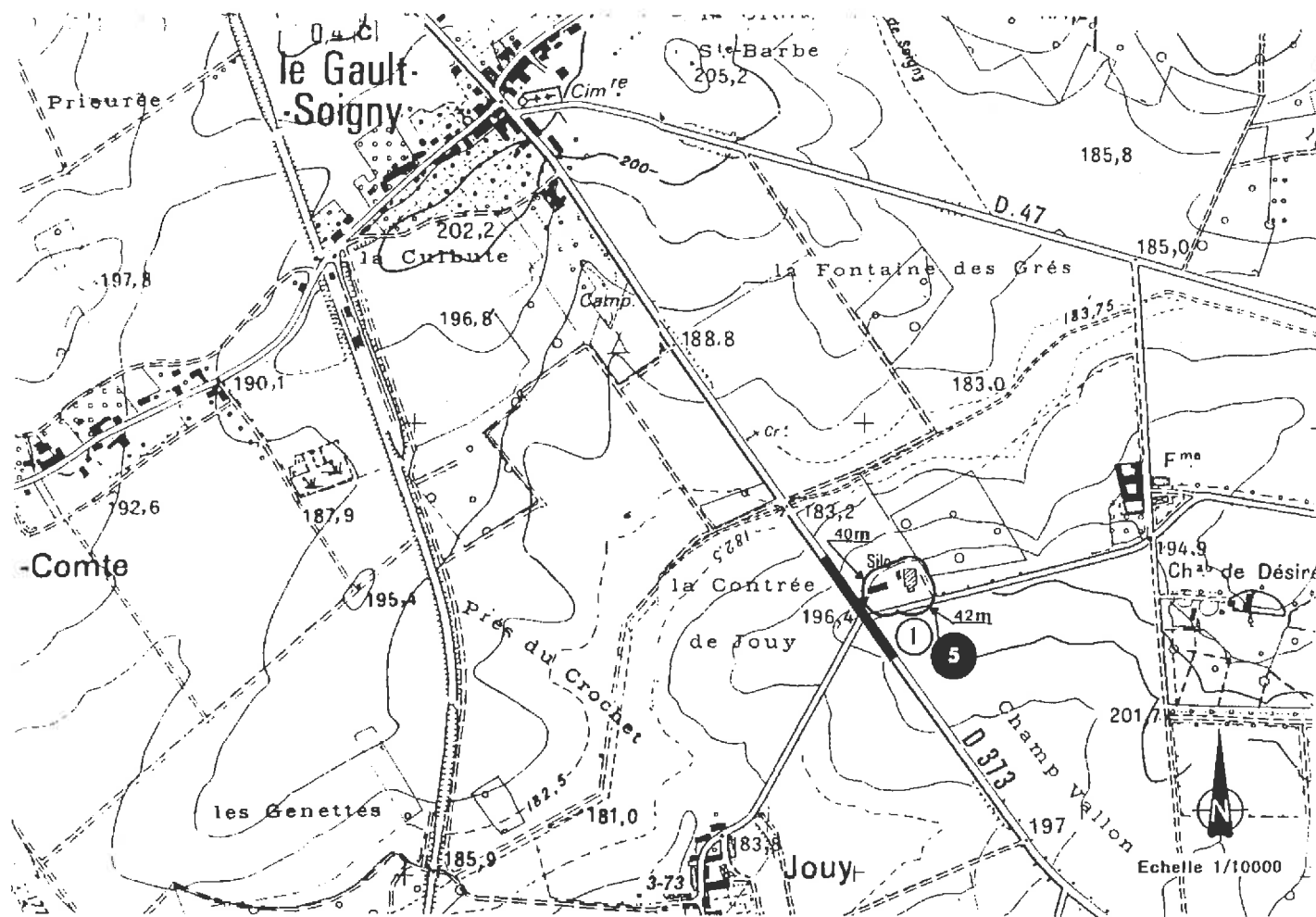
Commune	Lieudit	Section	N°
Le Gault-Soigny	Les Recoudots	ZW	22
Le Gault-Soigny	Les Fonds de Soigny	ZC	11-et 13
Le Gault-Soigny	La Croix Sainte Barbe	ZD	2, 16 et 18
Le Gault-Soigny	Bellevue	ZB	19 et 20
Le Gault-Soigny	Le Moulin	ZN	7
Le Gault-Soigny	Fontaine des Grès	ZN	87 et 89
Le Gault-Soigny	Glacis	ZN	44, 80, 105 et 107
Le Gault-Soigny	Gauldor	ZA	48

Les distances à respecter vis-à-vis des constructions nouvelles (à l'exception de l'extension des bâtiments existants) pour lesquelles un permis de construire est nécessaire sont :

- pour les élevages soumis à déclaration : 50 mètres des bâtiments et annexes de l'élevage si les animaux sont élevés sur aire paillée ;
- 100 mètres dans les autres cas.

Une installation classée pour la protection de l'environnement et générant un périmètre d'isolement est constitué par la Coopérative Agro Brie Est. Elle génère un périmètre de protection de 42 mètres par rapport au silo et de 40 mètres par rapport au dépôt agro-pharmaceutique (voir plan ci-après).

Périmètres d'isolement de la coopérative Agro Brie Est.



IV PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Un site néolithique est signalé sur le territoire communal.

L'église de Le Gault date du 16^{ème} siècle mais n'est pas classée monument historique.

V LES OBJECTIFS ET JUSTIFICATIONS DES DISPOSITIONS DE LA CARTE COMMUNALE

L'élaboration de la carte communale répond essentiellement à un souci de maîtriser le développement et l'implantation des constructions dans les zones actuellement urbanisées des différents hameaux.

Elle permet également de définir des zones constructibles en bordure de ces hameaux lorsque les équipements en voirie et réseaux sont suffisants pour desservir les constructions.

Elle a pour avantage de définir clairement et sans équivoque les parties de territoire ouvertes à la construction.

Pour la partie actuellement urbanisée de la commune, la carte communale doit également permettre l'extension des constructions existantes en laissant un espace constructible suffisant autour de ces constructions.

Le nombre important de hameaux étant une caractéristique de la commune, le zonage définit une zone urbaine discontinue composée de plusieurs éléments le plus souvent propres à chaque hameau.

Les exploitations agricoles ont vu leur nombre diminuer de moitié en vingt cinq ans.

La disparition des exploitations s'accompagne soit de l'abandon des constructions soit d'une nouvelle utilisation à des fins tout à fait autres que l'agriculture : artisanat, habitation, résidence secondaire...

Le nombre d'exploitations agricoles étant vraisemblablement encore appelé à diminuer, le choix a été fait de créer une zone urbaine autour des corps de ferme isolés de manière à permettre une autre utilisation des constructions au cas où l'activité agricole viendrait à disparaître pour ces locaux.

De la même façon, une zone urbaine très limitée a été créée autour de ce qui fut la maison de garde-barrière, à l'intersection de l'ancienne voie ferrée et de la route départementale n°373. Actuellement cette petite maison est habitée et pourrait éventuellement faire l'objet d'une extension.

La forme allongée des hameaux le long des routes a entraîné le choix de ne pas étendre la zone constructible en profondeur.

La zone urbaine s'efforce de suivre des limites de parcelles. Lorsque cela n'est pas possible du fait de la grande dimension des parcelles, une profondeur de 50 mètres par rapport à la rue a été généralement retenue. De cette manière une grande latitude est laissée pour implanter des constructions.

Dans le souci de valoriser au mieux les réseaux existants (voirie et eau potable notamment), il a été décidé de ne former qu'une seule zone urbaine continue pour les hameaux de Le Gault, La Rue Lecomte et Perthuy.

Pour les deux premiers ce choix n'a pas d'effets particuliers car actuellement la distinction entre les hameaux n'est pratiquement plus visible.

Par contre, ce choix peut entraîner à terme la liaison entre Perthuy et La Rue Lecomte alors que la distinction entre ces deux hameaux est encore bien nette.

Les zones urbaines sont définies de part et d'autre des voies de circulation. Cette règle d'équité vis-à-vis des propriétaires situés de part et d'autre de la voie, n'est parfois pas appliquée lorsque la configuration des terrains peut faire craindre des risques ou des difficultés pour les constructions : terrains en contrebas de la route, zones humides, nature des sols....

Pour chaque hameau, la définition de la zone urbaine doit permettre dans l'avenir de densifier les constructions sans avoir une grande influence sur les terres agricoles. En effet, les constructions actuelles sont très espacées, avec entre elles des jardins entretenus ou à l'abandon.

La zone urbaine n'a pas d'incidence particulière sur l'environnement car elle reprend essentiellement les zones actuellement bâties de la commune. D'autre part, les espaces définis pour la construction sont suffisamment vastes pour permettre aux constructions d'avoir des systèmes individuels d'épuration des eaux usées puisque la commune ne dispose pas de réseau public d'assainissement.

La zone urbaine n'atteint pas le principal élément naturel de la commune constitué par la forêt du Gault.

L'emprise des différentes zones urbaines liées aux hameaux est particulièrement économe des terres agricoles puisqu'elle reste uniquement en bordure des principales voies de communication où sont déjà implantées des constructions. Ainsi l'extension en profondeur des constructions sur des terres agricoles n'est pas possible.

